



Mes services de A à Z  
Conseil santé



► Vous prévoyez de vous installer, de céder votre cheptel ou de fusionner 2 troupeaux : n'attendez pas, contactez GDS BRETAGNE !

## Conseil fusion/installation/reprise de troupeau

NOTRE MISSION



Évaluer la situation sanitaire des cheptels et auditer les conditions et pratiques d'élevage du futur troupeau.

OBJECTIF



Maîtriser et prévenir les risques santé avant installation, fusion, et/ou la reprise d'un troupeau.

CIBLE



Les élevages adhérents qui prévoient de regrouper ou céder leur troupeau et/ou les personnes ayant un projet d'installation.

### ATTENTION !

Un **délai minimum de 3 à 6 mois** est nécessaire avant la concrétisation du projet (mélange des troupeaux, reprise du cheptel) afin de mener à bien le protocole.

### CONDITIONS GÉNÉRALES D'ACCÈS AU SERVICE :

Les adhérents de GDS Bretagne bénéficient des prises en charge, selon les conditions décrites dans la carte de services de la section bovine de l'année en cours.

# Conseil fusion/installation/reprise de troupeau



## LES SERVICES

6 MOIS AVANT	Evaluation de la situation concernant les maladies d'élevage : <b>visite en élevage</b>	<b>Conseils ciblés pour prévenir :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>&gt; les troubles en santé de la mamelle</li><li>&gt; les maladies néonatales</li><li>&gt; les boiteries</li><li>&gt; les problèmes parasitaires</li><li>&gt; les pathologies liées à la conduite alimentaire</li></ul>
		<b>Focus particulier sur les aménagements des bâtiments et les équipements</b>
3 MOIS AVANT	Evaluation de la situation sanitaire avant projet : <b>prélèvements et visite en élevage</b>	<b>Proposition d'un protocole d'analyses adaptées à chaque élevage en :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>&gt; BVD</li><li>&gt; Néosporose</li><li>&gt; Paratuberculose</li><li>&gt; Fièvre Q</li></ul>
		<b>Conseils techniques personnalisés en fonction des statuts sanitaires individuels (et combinés en cas de fusion) sur le site d'élevage du futur troupeau.</b>

Les visites techniques, les prélèvements et les analyses bénéficient d'une prise en charge par GDS Bretagne (modalités à vérifier auprès de votre antenne).

SUIVEZ  
LA DÉMARCHE

Contactez GDS Bretagne le plus tôt possible avant le regroupement physique des animaux ou le projet d'installation et au minimum 3 à 6 mois avant.



Le Conseil fusion/installation/reprise de troupeau est une offre de service que GDS Bretagne propose à ses adhérents, et notamment dans le cadre du Réseau Transmission en Agriculture de Bretagne, coordonné par la Chambre Régionale d'Agriculture.

## CONTACTEZ-NOUS

SIÈGE SOCIAL RÉGIONAL  
**Ploufragan**

tél. 02 96 01 37 00  
antenne.ploufragan@gds-bretagne.fr

**Quimper**

tél. 02 98 95 42 22  
antenne.quimper@gds-bretagne.fr

**Rennes**

tél. 02 23 48 26 00  
antenne.rennes@gds-bretagne.fr

**Vannes**

tél. 02 97 63 09 09  
antenne.vannes@gds-bretagne.fr

► [www.gds-bretagne.fr](http://www.gds-bretagne.fr) Suivez-nous sur   

Vous accompagner dans la stratégie de développement de votre élevage